

Rapport annuel

2024



association pour
la prévention
de la torture

Table des matières

Résumé des termes	3	CHANGEMENT 3	12
Message du Président	4	Des arguments forts et de nouvelles voix sont mobilisés pour empêcher la torture	
Message du Secrétaire Général	5	Principales réalisations	12
Activités de l'APT — Aperçu	6	Autres activités	13
Pays	6	CHANGEMENT 4	14
Activités régionales et mondiales	7	Un contrôle efficace et indépendant protège les personnes privées de liberté	
CHANGEMENT 1	8	Principales réalisations	15
Les personnes sont traitées avec dignité et équité par le système de justice pénale		Conseil et équipe	16
Principales réalisations	8	Notre conseil d'administration	16
Autres activités	9	Notre personnel	17
CHANGEMENT 2	10	Ressources financières	18
Les personnes en situation de vulnérabilité sont à l'abri de la torture et des mauvais traitements		Photos	Graphisme et illustrations
Principales réalisations	10	Ben Buckland	Vicky Tong Design
Autres activités	11		



RÉSUMÉ DES TERMES

- CADHP** Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- AICHR** Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE
- CAT** Convention contre la torture
- ICPA** Association internationale de l'administration pénitentiaire
- INPT** Autorité nationale pour la prévention de la torture (Tunisie)
- IOI** Institut international du médiateur
- MNP** Mécanisme national de prévention
- LPM** Mécanisme préventif local
- INDH** Institution nationale des droits de l'homme
- OHCHR** Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies
- OPCAT** Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- OSCE** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- BIDDH** Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
- SEANF** Forum des institutions nationales des droits de l'homme de l'Asie du Sud-Est
- SPT** Sous-comité pour la prévention de la torture

Message du Président



Robert Roth

Président



Ensemble, nous restons déterminés dans notre mission de créer un monde où la torture n'est plus tolérée.



À compter du 15 septembre 2024, l'Association pour la prévention de la torture (APT) a accueilli une nouvelle secrétaire générale. Après 27 ans de service, dont les six dernières années en tant que Secrétaire générale, Barbara Bernath a quitté ses fonctions. Au nom du Conseil de d'administration et du personnel de l'APT, je tiens à réitérer notre profonde gratitude à Barbara. Son leadership n'était pas seulement celui d'une directrice, mais celui d'une véritable source d'inspiration pour chacun d'entre nous. La vision de Barbara, son engagement inébranlable et sa résilience ont été déterminants pour traverser certaines des périodes les plus turbulentes de l'histoire de l'organisation, notamment la pandémie mondiale de COVID-19 et les profonds changements dans les contextes dans lesquels l'APT opère.

Nicole Hogg a repris le flambeau de la direction en plein processus de rédaction du nouveau plan stratégique 2025-2028. Son implication active a permis de s'assurer que le document final reflète pleinement la direction que nous souhaitons prendre pour les années à venir. Ce plan, officiellement adopté par le Conseil d'administration de

l'APT en novembre 2024, servira de cadre d'orientation pour nos opérations. Il s'agit d'un outil essentiel qui contribuera à orienter le travail de l'organisation, tant en interne que dans ses relations avec les partenaires extérieurs et les donateurs.

Un domaine particulièrement important dans notre travail est le Consortium United Against Torture, un partenariat qui rassemble six des principales organisations dans l'effort mondial pour mettre fin à la torture. Chacun de ces partenaires apporte son expertise et sa propre approche de la lutte contre la torture à différents stades. Pour l'APT, l'accent reste mis sur la création d'environnements juridiques, sociaux, politiques et administratifs qui contribuent à réduire les risques de torture et de mauvais traitements.

Nos stratégies régionales feront l'objet d'un réexamen en 2025. Ce processus nous offrira de nouvelles occasions d'affiner notre approche, de renforcer notre impact et de faire progresser nos efforts collectifs pour prévenir la torture dans le monde. Ensemble, nous restons déterminés dans notre mission de créer un monde où la torture n'est plus tolérée.

Message du Secrétaire Général



Nicole Hogg

Secrétaire générale



**Les droits et la dignité
des personnes privées
de liberté doivent
être respectés.**



Je suis vraiment ravie d'avoir pris le rôle de Secrétaire général de l'APT et de continuer à faire avancer le bon travail de Barbara Bernath et de nos prédécesseurs. Je remercie Barbara, l'équipe de l'APT, le président Robert Roth et l'ensemble du conseil de fondation pour le soutien qu'ils m'ont apporté au cours des premiers mois de mon mandat.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'environnement mondial de l'aide subit une pression sans précédent due au retrait substantiel du financement américain. De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme sont en crise, alors que les besoins ne cessent de croître. La prévention de la torture reste cruciale dans ce contexte.

Aujourd'hui, un nombre croissant d'États sont parties au Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture. De plus en plus de mécanismes nationaux de prévention sont désignés. Davantage de forces de police et d'acteurs judiciaires répondent à l'appel en faveur de la mise en œuvre de garanties juridiques et procédurales, y compris des entretiens non coercitifs, tels que prévus par les « Principes de Méndez ». On observe également une prise de conscience accrue de la nécessité de protéger les personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements. Il est essentiel de soutenir ces évolutions et de lutter contre les abus commis dans le monde entier,

notamment la torture et les mauvais traitements dans le cadre des manifestations. Les droits et la dignité des personnes privées de liberté doivent être respectés.

Les activités de l'APT en 2024 visaient à atteindre ces objectifs. Pour ne citer que quelques exemples : En septembre, 2 000 agents de la police nationale en Mongolie ont été formés aux Principes de Méndez ; en décembre, nous avons publié un vaste Rapport mondial sur la situation des femmes en prison, avec des contributions de MNP de 46 pays ; et au Brésil, nous avons suivi 500 audiences de contrôle de la détention dans 174 tribunaux à travers six États, pour aider à assurer le respect des garanties.

Je suis fière de ce que l'APT réalise chaque jour et du soutien que nous apportons aux personnes dans le besoin, grâce à une collaboration étroite avec de multiples partenaires. En nous appuyant sur un nouveau plan stratégique ambitieux pour les quatre années à venir, nous avons récemment réévalué nos priorités régionales et thématiques afin de clarifier la voie à suivre et d'optimiser l'utilisation de nos ressources humaines et financières.

Je me réjouis de poursuivre le voyage avec cette merveilleuse organisation, avec nos partenaires, soutiens et nos amis.

PAYS

MEXIQUE

- Contribution à la réforme du code pénal mexicain en mettant l'accent sur la santé mentale

BRÉSIL

- Contribution au plan de réforme pénitentiaire du Brésil, plaidant en faveur de mécanismes de prévention et de mesures contre le racisme structurel

BOLIVIE

- Soutien à la rédaction de la loi anti-torture

PARAGUAY

- Plaidoyer pour des mesures alternatives à l'incarcération par le biais d'un dialogue national

CHILI

- Organisation d'une discussion de haut niveau avec des juges sur la prévention de la torture et l'égalité des sexes

URUGUAY

- Soutien au mécanisme national de prévention de la torture de l'Uruguay pour mener une initiative régionale sur le renforcement des garanties dans le domaine de la santé mentale

BELGIQUE

- Formation pour le MNP au niveau fédéral et d'autres institutions de contrôle sur leurs mandats et collaboration

COLOMBIE

- Soumission conjointe à la Cour constitutionnelle sur la ratification de l'OPCAT

SÉNÉGAL

- Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention de la torture et facilitation de l'échange de connaissances avec le mécanisme national de prévention suisse

SUISSE

- Soutien aux efforts visant à criminaliser la torture dans le droit suisse

TUNISIE

- Participation au colloque international de l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture

TOGO

- Renforcement des capacités et célébration du 5e anniversaire du MNP

CAMEROUN

- Renforcement des capacités du comité de prévention de la torture de l'INDH

PAYS-BAS

- Formation du mécanisme national de prévention des Pays-Bas à la planification stratégique et aux visites

GÉORGIE

- Collaboration avec le mécanisme national de prévention et les organisations de la société civile pour renforcer le contrôle en cas de répression

MALDIVES

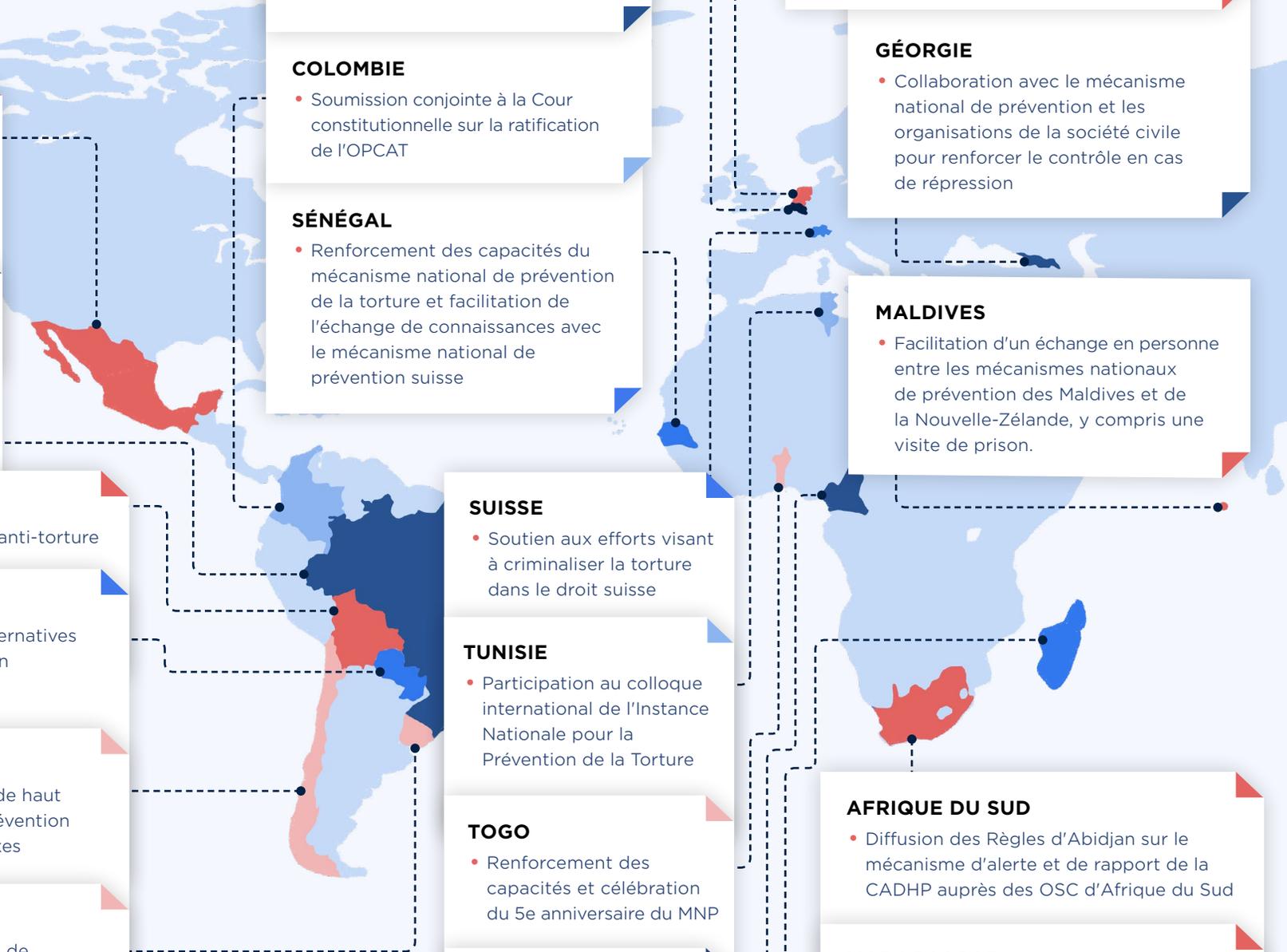
- Facilitation d'un échange en personne entre les mécanismes nationaux de prévention des Maldives et de la Nouvelle-Zélande, y compris une visite de prison.

AFRIQUE DU SUD

- Diffusion des Règles d'Abidjan sur le mécanisme d'alerte et de rapport de la CADHP auprès des OSC d'Afrique du Sud

MADAGASCAR

- Coordination d'une visite d'étude du mécanisme national de prévention de la torture de Madagascar à l'île Maurice, axée sur les expériences de contrôle de la détention



ACTIVITÉS REGIONALES ET MONDIALES

MONGOLIE

- 2 000 policiers ont participé à une discussion sur les principes de Méndez et formation de tous les directeurs de à formation sur les même principes

PHILIPPINES

- 2^e course « Basta » contre la torture (projet #SafeInCustody)

MALAISIE

- Atelier de présentation des principes de Méndez aux INDH et à la police

AUSTRALIE

- Co-organisation de la première formation en personne de tous les mécanismes nationaux de prévention des États et territoires australiens

THAÏLANDE

- Dialogue national sur l'OPCAT pour les parlementaires thaïlandais, les fonctionnaires et les organisations de la société civile

AMÉRIQUE LATINE

- ✦ Rassemblement des mécanismes nationaux de prévention d'Amérique latine au Costa Rica, avec l'adoption de la déclaration de San José pour renforcer la collaboration
- ✦ Convocation des mécanismes nationaux de prévention, des organisations de la société civile et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en vue de l'élaboration d'un guide de suivi de la mobilité humaine pour la protection des migrants
- ✦ Facilitation des discussions à la Cour interaméricaine des Droits Humains sur l'avis consultatif 29/22 pour la défense de la politique pénitentiaire

AFRIQUE

- ✦ Co-organisation de la deuxième conférence annuelle du réseau africain des mécanismes nationaux de prévention afin de renforcer les efforts régionaux de prévention de la torture
- ✦ Présentation sur la situation des femmes en prison lors de la 81^{ème} session de la CADHP à Banjul
- ✦ Co-organisation d'une conférence en Afrique du Sud avec des responsables portant sur l'application de la loi sur la mise en œuvre des principes Méndez
- ✦ Contribution à l'étude d'experts de la Commission africaine sur les conditions de détention

ASIE-PACIFIQUE

- ✦ Organisation d'une conférence régionale avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande sur le renforcement de la prévention de la torture
- ✦ Participation à la conférence de l'ANASE visant à faire de l'Asie du Sud-Est une région sans torture
- ✦ Co-organisation du premier forum des INDH-MNP, avec les organes de contrôle du Kazakhstan, des Maldives, de la Mongolie et d'autres pays
- ✦ Co-organisation d'un concours régional d'éloquence avec des jeunes participants de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande.
- ✦ Lancement du jeu en ligne #SafeInCustody pour sensibiliser les jeunes aux droits en cas d'arrestation
- ✦ Co-animation d'une table ronde sur l'efficacité des mécanismes nationaux de prévention avec le médiateur néo-zélandais lors de la conférence de l'IOI
- ✦ Un échange entre pairs sur la mise en œuvre de l'UNCAT et la charia a été organisé avec des INDH de Malaisie, d'Indonésie et d'autres pays

MONDIAL

- ✦ Co-organisation d'une série de séminaires en ligne sur la prévention de la torture à l'intention des INDH de toutes les régions
- ✦ Lancement du rapport mondial « femmes en prison » et partage de nos conclusions avec les organes de contrôle du monde entier

CHANGEMENT 1

Les personnes sont traitées avec dignité et équité par le système de justice pénale



L'arrestation, l'interrogatoire et la garde à vue sont des moments où le risque de torture et de mauvais traitements est accru.

Au Mexique, l'APT a collaboré avec le mécanisme national de prévention pour promouvoir les principes Méndez sur l'interrogatoire efficace pour les enquêtes et la collecte d'informations, en fournissant du matériel et une expertise technique pour renforcer leur mise en œuvre. En Thaïlande, nous avons poursuivi notre coopération avec la police royale thaïlandaise, l'académie des cadets de la police royale, le département des enquêtes spéciales et les procureurs sur les mesures pratiques à prendre pour mettre en œuvre les principes Méndez. L'APT a également co-organisé des événements parallèles au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la prévention de la torture pendant les manifestations et à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur l'efficacité des entretiens.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

BRÉSIL

Nous avons continué à former les acteurs locaux de la justice au Brésil au respect des garanties dans les premières étapes de la privation de liberté, en mettant l'accent sur les audiences de garde à vue. Dans le cadre de notre initiative Observa Custódia, nous avons contrôlé le respect des exigences relatives aux audiences en personne et aux garanties procédurales. Les données ont révélé des reculs inquiétants. Notre dernière étude, qui porte désormais sur 174 tribunaux, a révélé que seuls 26 % d'entre eux respectaient pleinement la directive de la Cour suprême sur les audiences en personne. D'autres résultats ont mis en évidence des problèmes liés à la présentation des détenus, à l'accès aux examens médico-légaux et à la participation des familles. Ces informations renforcent la nécessité urgente de renforcer les mécanismes de protection.



CHILI

Avec le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères du Chili, nous avons co-organisé un atelier sur le concept général de « lieux de privation de liberté », tel que décrit dans l'Observation générale n° 1 du SPT sur l'article 4 de l'OPCAT. Un large éventail d'autorités nationales — y compris les forces armées, la police et les ministères de l'éducation, de la santé et de la migration — ont participé aux discussions, qui ont permis d'approfondir la compréhension de la privation de liberté dans le cadre de l'OPCAT. L'APT a également participé à un atelier avec des membres du CAT et du SPT, examinant les liens entre l'UNCAT et l'OPCAT. Cet événement, coordonné par le MNP, a rassemblé le personnel des INDH et du MNP afin de renforcer la coopération et les synergies dans leurs travaux.



RENFORCER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN EFFICACIES EN AFRIQUE AUSTRALE

L'une des priorités de l'APT est de soutenir la mise en œuvre des principes de Méndez en Afrique australe. Avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, son Comité pour la prévention de la torture en Afrique (CPTA), l'Organisation de coopération régionale des commissaires de police d'Afrique australe et le Forum de surveillance civile de la police africaine, nous avons co-organisé une

réunion sous-régionale à Johannesburg avec des responsables de l'application de la loi, en particulier des chefs de départements d'enquêtes criminelles, afin d'identifier les possibilités de mise en œuvre de méthodes d'interrogatoire non coercitives et de garanties juridiques et procédurales. Cette initiative a été financée par l'UE par l'intermédiaire du consortium United Against Torture.



AUTRES ACTIVITES



PRINCIPES DE MÉNDEZ

Développement et publication d'un cours en ligne ouvert à tous



CARTOGRAPHIE DE L'ISOLEMENT CELLULAIRE

Publication du rapport historique du Dr Sharon Shalev



CHANGEMENT 2

Les personnes en situation de vulnérabilité sont à l'abri de la torture et des mauvais traitements



Nous avons continué à plaider auprès des Nations Unies et au niveau régional pour que les risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes privées de liberté soient pris en compte.

Nous nous sommes concentrés sur les groupes qui subissent des formes de discrimination croisées. Nous avons mobilisé et soutenu les mécanismes nationaux de prévention dans leurs efforts pour surveiller la situation des femmes, des personnes LGBTQ+, des migrants, des personnes handicapées et des personnes souffrant de troubles mentaux privées de liberté. Nous avons également sensibilisé les juges d'Amérique latine et facilité les échanges entre eux. Nous avons soutenu les efforts des organisations et des réseaux de la société civile, y compris les femmes proches de personnes privées de liberté, pour protéger les personnes en situation de vulnérabilité contre la torture et les mauvais traitements.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

AMÉRIQUE LATINE : LE RÔLE DES JUGES DANS LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES ET DES PERSONNES LGBTQ+ EN PRISON

En décembre, nous avons publié la première analyse mondiale de la situation des femmes en prison basée sur les conclusions des mécanismes nationaux de prévention. Le rapport comprend des données provenant de 46 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Europe et d'Amérique latine. Il met en lumière des domaines de préoccupation importants pour les femmes en prison. Il s'agit notamment de la discrimination intersectionnelle et des pratiques de détention préjudiciables, telles que les fouilles corporelles invasives, l'isolement cellulaire et l'utilisation de moyens de contention. Le rapport révèle également que les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de soins de santé et de contacts avec les familles, sont négligés. Il appelle à des réformes urgentes et à un recours accru à des alternatives à la détention tenant compte des spécificités de chaque sexe. Nous avons commencé à partager nos conclusions avec des organismes nationaux et internationaux, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité européen pour la prévention de la torture, afin d'éclairer les politiques et les pratiques relatives aux femmes en prison.

LUTTE CONTRE LA TORTURE ET LA DISCRIMINATION RACIALE

L'APT a poursuivi ses recherches sur l'utilisation discriminatoire de la torture dans les systèmes de justice pénale, en plaidant pour une meilleure reconnaissance de la discrimination comme fondement de la torture dans le cadre des procédures spéciales de l'ONU. Nous avons soumis une contribution écrite sur la discrimination intersectionnelle au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et nous nous sommes engagés avec le mécanisme d'experts des Nations Unies sur la justice raciale (EMLER) sur les stratégies préventives contre la discrimination raciale dans l'application de la loi. À l'ONU, nous avons abordé les risques de préjugés raciaux dans l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies de maintien de l'ordre, en soulignant leurs liens avec la torture et les mauvais traitements. Nous avons également souligné la nécessité d'un contrôle indépendant pour prévenir la discrimination raciale en matière de détention et de maintien de l'ordre. Enfin, nous avons plaidé en faveur de réformes institutionnelles dans le domaine de l'application de la loi et de la justice pénale, en particulier au Brésil.



RAPPORT MONDIAL « FEMMES EN PRISON »

En décembre, nous avons publié la première analyse mondiale de la situation des femmes en prison basée sur les conclusions des mécanismes nationaux de prévention. Le rapport comprend des données provenant de 46 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Europe et d'Amérique latine. Il met en lumière des domaines de préoccupation importants pour les femmes en prison. Il s'agit notamment de la discrimination intersectionnelle et des pratiques de détention préjudiciables, telles que les fouilles corporelles invasives, l'isolement cellulaire et l'utilisation de moyens de contention. Le rapport révèle également que les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de soins de santé et de contacts avec les familles, sont négligés. Il appelle à des réformes urgentes et à un recours accru à des alternatives à la détention tenant compte des spécificités de chaque sexe. Nous avons commencé à partager nos conclusions avec des organismes nationaux et internationaux, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité européen pour la prévention de la torture, afin d'éclairer les politiques et les pratiques relatives aux femmes en prison.



AUTRES ACTIVITES



MIGRANTS EN DÉTENTION

Au Costa Rica, une réunion régionale avec les mécanismes nationaux de prévention, la société civile et le HCDH a abouti à l'élaboration d'un guide de suivi de la mobilité humaine



CHANGEMENT 3

Des arguments forts et de nouvelles voix sont mobilisés pour empêcher la torture



Des collaborations solides et des perspectives nouvelles sont essentielles pour sensibiliser et galvaniser le soutien à la prévention de la torture.

En 2024, des partenaires d'Asie du Sud-Est nous ont rejoints pour signer le manifeste [#SafeinCustody](#), s'engageant à faire respecter les droits des personnes privées de liberté. Nous avons commémoré la Journée internationale de la femme en reconnaissant le rôle des contrôleuses des MNP de différentes régions. Nous avons également invité des partenaires et des experts à partager leurs points de vue par le biais d'articles de blog sur une série de questions d'actualité telles que l'inclusion de membres de la famille dans les équipes de surveillance de la détention.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

#SAFEINCUSTODY

Nous avons achevé notre projet [#SafeinCustody](#) en août 2024. Cette initiative de trois ans et demi a permis de renforcer les garanties dans les premières heures de la garde à vue. L'APT a mené ce travail avec des partenaires de la société civile en Asie du Sud-Est : SUARAM (Malaisie), Task Force Detainees of the Philippines, et Cross Cultural Foundation (Thaïlande). Le projet a permis de promouvoir la transparence de la garde à vue, des pratiques d'interrogatoire efficaces et la sensibilisation des jeunes à l'interdiction absolue de la torture. Lors de la conférence de clôture à Bangkok, nous avons lancé le Manifeste [#SafeinCustody](#). Des représentants du gouvernement, de la société civile et des INDH se sont engagés à le soutenir. Nous avons également présenté un jeu interactif en ligne et un site web présentant les bonnes pratiques en matière de prévention de la torture.



LA TORTURE DOIT CESSER MAINTENANT

L'APT a été fière de présenter l'exposition « Torture Must End Now » en mars 2024. Organisée au Quai Wilson à Genève, l'exposition était le fruit d'une collaboration avec Artistes Contre la Torture (ACT) et la Haute École d'Art et de Design (HEAD) de Genève. Elle présentait les œuvres de 11 étudiants de la HEAD Genève, qui ont exploré les thèmes de la torture mentale et physique, de l'esclavage moderne et de la violence fondée sur le genre dans 30 œuvres qui incitent à la réflexion.

CONSORTIUM UNIS CONTRE LA TORTURE

Dans le cadre du Consortium United Against Torture (UATC), nous avons créé un groupe de travail d'experts sur la torture lors des manifestations et autres rassemblements ; et organisé un webinaire sur la rupture du cycle de violence contre les manifestants, réunissant des experts et des défenseurs des droits de l'homme. À l'occasion du 40^e anniversaire de l'UNCAT, nous avons lancé une série de vidéos mettant en scène des survivants et des défenseurs de la lutte contre la torture qui se sont exprimés sur les progrès réalisés et les défis à relever dans la lutte contre la torture. Nos partenaires de l'UATC sont l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Conseil international de réhabilitation des victimes de la torture (IRCT), la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), Omega Research Foundation et REDRESS.

AUTRES ACTIVITES



FORMATION VIRTUELLE SUR LE CONTRÔLE DE LA DÉTENTION

Nous avons développé un outil interactif en ligne qui simule une visite d'inspection de prison afin de préparer les contrôleurs à des expériences réelles



CONFÉRENCE SUR L'ISOLEMENT CELLULAIRE

Nous avons organisé une conférence publique à Chêne-Bougeries, Genève, avec la participation de Mme Gladys Ambort, survivante de l'isolement cellulaire



CHANGEMENT 4

Un contrôle efficace et indépendant protège les personnes privées de liberté



Nous avons poursuivi notre soutien de longue date aux mécanismes nationaux de prévention dans le monde entier, en travaillant au niveau régional et national.

Nous avons également collaboré avec des INDH et des organisations de la société civile pour renforcer le contrôle de la détention, y compris dans les pays qui n'ont pas encore ratifié l'OPCAT ou dans lesquels il n'existe pas encore de mécanisme national de prévention. En Europe, nos activités ont inclus la formation et l'accompagnement de nouveaux MNP ou de MNP en passe d'être établis aux Pays-Bas et en Belgique. Nous avons aidé l'INDH néerlandaise à planifier et à effectuer ses premières visites dans le cadre de son nouveau mandat. Dans la région Asie-Pacifique, nous avons soutenu le mécanisme national de prévention australien en organisant des formations dans le pays et en élaborant conjointement un cours en ligne pour ses membres. Nous avons organisé une formation pour le mécanisme national de prévention de Mongolie, axée sur les femmes privées de liberté, et nous avons travaillé avec l'INDH de Thaïlande pour préparer une éventuelle ratification de l'OPCAT.



PRINCIPALES RÉALISATIONS



MONGOLIE

L'APT a travaillé en étroite collaboration avec le MNP de Mongolie depuis sa création. Nous l'avons aidé à planifier et à effectuer des visites efficaces dans les lieux de privation de liberté. Nous avons également coopéré dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les garanties en matière de garde à vue dans l'ensemble du pays. Notre soutien a été à la fois bilatéral et régional. Nous avons accompagné les membres lors d'une visite dans une prison pour femmes près d'Ulaan Baatar. Nous avons également invités le MNP à un atelier régional sur les mécanismes nationaux de prévention à Bangkok, organisé conjointement avec le Forum Asie-Pacifique.

THAÏLANDE

Nous nous sommes associés à l'initiative du MNP de l'INDH thaïlandais pour plaider en faveur de la ratification de l'OPCAT, notamment lors d'une audition parlementaire. Nous avons également renforcé leur capacité à effectuer des visites dans les lieux de détention et les avons aidés à planifier l'intégration du mandat du mécanisme national de prévention au sein de l'INDH, si la ratification de l'OPCAT se concrétise. Ce travail préparatoire est essentiel pour que les États puissent mettre en place des MNP dans le délai d'un an prévu par le traité.

MADAGASCAR

L'établissement de relations et d'une expertise régionales solides est au cœur de notre travail avec les mécanismes nationaux de prévention. Nous avons organisé une visite d'étude à l'île Maurice pour l'équipe du mécanisme national de prévention de Madagascar afin de tirer parti de son expérience en matière de surveillance. Ces connaissances ont été partagées avec d'autres membres du mécanisme national de prévention à leur retour. Nous continuerons à soutenir le mécanisme national de prévention de Madagascar pour qu'il intègre ces enseignements dans ses pratiques de suivi en 2025.

AUSTRALIE

Avec l'INDH australienne et le mécanisme national de prévention australien, nous avons organisé conjointement la première réunion et formation en personne du mécanisme national de prévention à organes multiples d'Australie. Nous avons fait venir le responsable du mécanisme national de prévention britannique en Australie permettant aux participants d'apprendre d'un des mécanismes nationaux de prévention à organes multiples les plus importants et les mieux établis du système de l'OPCAT. Après la formation, nous avons travaillé avec le mécanisme national de prévention et d'autres partenaires pour développer un cours d'apprentissage, en ligne, sur mesure, pour les nouveaux employés et membres du mécanisme national de prévention.



Conseil et équipe



NOTRE CONSEIL

Pr. Robert Roth (Suisse)
Président

Michael Kellet (Royaume-Uni)
Vice-Président

Anh Thu Duong (Suisse)
Vice-présidente

Florence Simbiri-Jaoko (Kenya)
Vice-présidente

Christophe Broggi (Suisse)
Trésorier

Olga Espinoza (Pérou)

Abdelwahab Hani (Tunisie)

Caio Cesar Klein (Brésil)

Cecilia Jimenez-Damary (Philippines)

Erika Schläppi (Suisse)

George Tugushi (Géorgie)

NOTRE PERSONNEL

Luce Ahouangnimon

Conseillère principale en détention et mobilisation

Juvéna Babona

Représentant pour l'Afrique

Ben Buckland

Conseiller principal
Surveillance

Peggy Bünzli

Gestionnaire des finances

Valentina Cadelo

Conseillère principale
en droit et plaidoyer

Emilio Congco

Conseiller en communication

Sylvia Dias

Représentante nationale au Brésil
et conseillère juridique principale

Veronica Filippeschi

Conseillère principale en matière
de vulnérabilités et de politiques

Nicole Hogg

Secrétaire générale remplaçant

Barbara Bernath

(jusqu'en septembre 2024)

Sara Vera López

Conseillère principale,
Amérique latine et surveillance

Elodie Lugon

Assistante administrative, remplace

Linda Asamoah

(jusqu'en février 2024)

Laurence Pavia

Responsable des ressources
humaines et de l'administration

Nid Satjipanon

Chef de projet régional

Helena Szczupak

(jusqu'en décembre 2024)

Associée de recherche

Cécile Trochu Grasso

Responsable de la
collecte de fonds

Manachaya Yankittikul

Chargé de projet
(jusqu'en septembre 2024)

Jasmine Zik-Ikeorha

Conseillère principale
Développement de l'apprentissage



Ressources financières

L'année 2024 a été marquée par la stabilité et nous avons pu mettre en œuvre notre plan de travail avec des fonds suffisants pour couvrir nos activités et nos coûts institutionnels.

Nos niveaux de dépenses et de recettes étaient tous deux équivalents à ceux de 2023. Nous avons terminé l'année avec un résultat financier positif, pour la cinquième année consécutive. Cela est dû en partie au soutien continu apporté par des contrats pluriannuels avec des donateurs clés, notamment l'UE, le Danemark, le Royaume-Uni, le canton et la ville de Genève et le Canada. Nous exprimons également notre sincère gratitude à la Suisse, une fois de plus, pour l'augmentation de son soutien de base en 2024.

ACTIFS	CHF
Actifs circulants	
Liquidités	1 126 210
Contributions à recevoir	365 952
Actifs de régularisation et autres actifs circulant	49 715
Total actifs circulants	1 541 877
Actifs immobilisés	
Centre Jean-Jacques Gautier	2 421 157
Matériel et logiciels informatiques	64 347
Plateforme e-learning	71 750
Total actifs immobilisés	2 557 254
Total des actifs	4 099 131

PASSIFS	CHF
Capitaux étrangers a court terme	
Dettes résultant de l'achat de biens et prestations	74 835
Autres dettes à court terme	4 000
Produits reçus d'avance	60 548
Passifs de régularisation	115 446
Compte courant CTI	233 775
Total capitaux étrangers a court terme	488 604
Fonds affectés	
Fonds affectés des projets en cours	584 343
Fonds d'investissement	136 097
Fonds affectés Centre Jean-Jacques Gautier	2 151 378
Total fonds affectés	2 871 818
Capitaux propres	
Tied capital	500,000
Reserve Jean-Jacques Gautier Centre	289,967
Balance brought forward	(89 110)
Annual result	37 852
Total capitaux propres	738 709
Total des passifs	4 099 131

REVENUS ET DONNS	CHF
Affectes	
Gouvernements étrangers	375 118
Gouvernement et institutions publiques suisses	354 240
Fondations privées	13 900
Organisations intergouvernementales	562 992
Total revenus affectes	1 306 250
Non affectes	
Gouvernements étrangers	265 692
Gouvernement et institutions publiques suisses	515 000
Cotisations et dons	124 032
Autres revenus	84 294
Services à CTI	33 148
Total revenus non affectes	1 022 166
Total revenus	2 328 416

CHARGES	CHF
Salaires et charges sociales	(1 290 806)
Consultants	(225 782)
Coûts directs des activités	(440 700)
Frais de fonctionnement	(102 629)
Frais de loyer et entretien	(55 064)
Honoraires fiduciaire, réviseurs et avocats	(27 667)
Frais de réunions, Assemblée Générale, Conseil et Bureau	(25 677)
Total charges	(2 168 325)
Resultat d'exploitation avant amortissements	160 091
Amortissements des actifs immobilisés	(138 700)
Resultat d'exploitation	21 391
Resultat d'exploitation (report)	21 391
Intérêts, frais bancaires	(2 279)
Différences de change, nettes	14 652
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	30 722
Resultat avant variation du capital des fonds	64 486
Attribution aux fonds affectés	(1 306 250)
Utilisation des fonds affectés	1 279 616
Variation nette des fonds affectes	(26 634)
Resultat annuel	37 852

Nous remercions nos donateurs individuels pour leur précieux soutien et sommes particulièrement reconnaissants à Laurent et Denise Gautier pour leur don généreux et renouvelé. Nous remercions également chaleureusement Jeanne Egger pour le legs qu'elle a fait à notre organisation. D'autres efforts visant à générer nos propres revenus, notamment par la location de bureaux, nous permettent d'assurer un soutien de base pour les coûts institutionnels et les coûts liés aux activités.

CORE

- Suisse
- Danemark
- Ville de Genève
- Luxembourg

PROJETS

- Union européenne
- Royaume-Uni
- Canada
- Canton de Genève
- Ville de Genève
- Fonds spécial de l'OPCAT
- Fondation privée suisse
- Pays-Bas (Ambassade au Brésil)
- Canton de Baselstadt
- Programme des Nations Unies pour le développement (Brésil)
- Plan-les-Ouates
- Chêne-Bougeries
- Loterie Romande
- Fonds Mécénat des Services Industriels de Genève (SIG)



association pour
la prévention
de la torture



**Association pour la
prévention de la torture**

Centre Jean-Jacques Gautier
10, route de Ferney
1202 Geneva

www.apt.ch/fr

IBAN: CH62 0027 9279 C811 7533 0

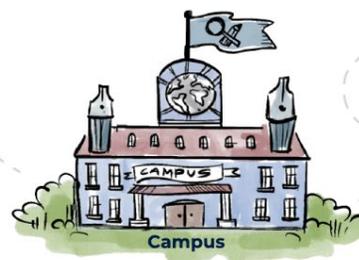
Village digitale sur la prevention de la torture — suivez nos cours en ligne



Bibliothèque



Café virtuel



Campus



Expérience immersive



Bureaux de l'APT

www.tortureprevention.ch/fr